

# Le jeune médicalisé



Il arrive qu'un jeune soit médicalisé, c'est-à-dire qu'il doit suivre un traitement à jours et heures fixes.

Peu importe son cas, le jeune ne doit pas être réduit à sa maladie. Une bonne organisation est par contre nécessaire.

## **Au début de l'année et avant le camp :**

- Prendre connaissance de la fiche médicale du jeune (bien lire la posologie des médicaments et les principaux effets secondaires).
- Se renseigner sur la maladie du jeune et dialoguer avec celui-ci et ses parents.
- Être conscient de l'ampleur du traitement et de ce que cela implique durant l'année/le camp :
  - Est-ce que le jeune devra prendre des médicaments durant les activités?
  - Que faire en cas de symptômes, de crises liés à la maladie du jeune ?





### Pendant l'année/le camp :

- Identifier une personne responsable de la prise des médicaments.
- Créer un système pour la gestion quotidienne du traitement (par exemple: une boîte nominative, un panneau récapitulatif, une fiche-calendrier pour le suivi des prises...).
- Si possible, responsabiliser le jeune.
- Si nécessaire, informer les autres jeunes, après en avoir parlé au jeune concerné.

### Pour aller plus loin :

- ✓ Fiche médicale individuelle, Staff Pass, [www.scoutspluralistes.be](http://www.scoutspluralistes.be)
- ✓ Fiches A Ta Santé, "Tamalou", Les Scouts.
- ✓ [www.sidasos.be](http://www.sidasos.be)
- ✓ <http://asthme-allergies.org>

